

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEPARTEMENT  
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	17
- votants	19
- absents	2

**OBJET**Demande d'effacement des réseaux  
aériens – Rue Vellonne et Rue  
Amiral Pierre – SDED52Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la mairie le 16  
septembre 2019 et que la  
convocation du Conseil avait été  
faite le 06 septembre 2019**Du 12 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 12 septembre à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,  
sous la présidence de M. André NOIROT, MaireÉtaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian  
TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT,  
Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK,  
Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia  
HUGUENOT, Damien CORNU, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine  
PERRIN DEROCHE, Dominique RICHARD BRICEProcuration(s) : Patrick BREYER à André NOIROT, Amélie MOLTER à  
Marie-France MERCIERÉtait(ent) absent(s) excusé(s) : Patrick BREYER, Amélie MOLTERUn scrutin a eu lieu, Mme Emilie BEAU a été nommée pour  
remplir les fonctions de secrétaire.**VU l'adhésion de la Commune au Syndicat Départemental  
d'Energie et des Déchets (SDED52),**Monsieur Elie PERRIOT, adjoint au Maire, expose au Conseil  
Municipal le projet d'effacement des réseaux aériens cité en objet. La  
Commune a transféré au SDED52 la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.Le SDED52 établit en préalable à toute opération un avant-projet  
sommaire. Dans la mesure où un nombre significatif d'études d'avant-  
projet demandées par les communes n'est pas suivi de travaux, le  
SDED52 a décidé de demander le paiement d'un forfait de 1 000.00 €  
pour rémunérer partiellement les dépenses engagées pour la  
réalisation des études d'effacement de réseaux. Bien entendu, si l'étude  
est suivie de travaux, ce montant viendra en déduction de la  
participation communale.

L'étude d'avant-projet sommaire comprendra :

- Un plan sommaire des travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques,
- Une estimation des travaux électriques,
- Une estimation des travaux d'éclairage public,
- Une estimation (conjointement avec Orange) des travaux d'effacement du réseau téléphonique,
- Un récapitulatif des dépenses et une estimation de la participation financière de la Commune sur l'ensemble de ces travaux.

Le règlement du forfait interviendra à réception de l'étude par la  
Commune.

Envoyé en préfecture le 16/09/2019

Reçu en préfecture le 16/09/2019

Affiché le 16/09/2019

ID : 052-215200403-20190912-2019\_85-DE



Monsieur Elie PERRIOT, adjoint au Maire, demande donc à l'assemblée :

-D'approuver la demande d'étude des travaux d'effacement des réseaux aériens rue Vellonne et rue Amiral Pierre à Bourbonne les Bains au Syndicat Départemental d'Energie et des Déchets 52,

- De s'engager à régler au SDED52 un forfait d'un montant de 1 000.00 € après la réception de cette étude,

- De prendre note que ce forfait viendra en déduction de la participation qui sera demandée après la réalisation des travaux qui feront l'objet d'une convention financière avec le SDED52,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 16 septembre 2019

